

Code de conduite du Groupe Bandai Namco
Lignes directrices du Groupe Bandai Namco à
l'intention de ses partenaires commerciaux
Ver. 1.0

Avril 2025
Bandai Namco Holdings Inc.

Introduction

L'ambition du Groupe Bandai Namco est de continuer à bâtir un avenir fidèle à notre raison d'être "Fun for All into the Future", « Du Fun pour Tous Aujourd'hui et Demain », où les rêves, la joie et l'inspiration créent des liens entre les individus et la société, dans le respect des droits humains fondamentaux.

Nous avons établi le Code de conduite du Groupe Bandai Namco (le « Code ») afin de définir les comportements auxquels nous, ainsi que nos partenaires commerciaux, devons adhérer. Nous avons également formulé les Lignes directrices du Groupe Bandai Namco à l'intention de nos partenaires commerciaux (les « Lignes directrices ») pour accompagner la mise en œuvre de ce Code.

Nous souhaitons collaborer avec nos partenaires commerciaux pour relever les défis liés à la durabilité et contribuer à une société plus durable.

Pour ce faire, il est essentiel que nous abordions ensemble, avec nos partenaires qui fournissent nos produits et services aux consommateurs, les enjeux liés à l'approvisionnement responsable tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.

Établi le 1^{er} avril 2025

Code de conduite du Groupe Bandai Namco

L'ambition du Groupe Bandai Namco est de continuer à bâtir un avenir fidèle à notre raison d'être "Fun for All into the Future", « Du Fun pour Tous Aujourd'hui et Demain », où les rêves, la joie et l'inspiration créent des liens entre les individus et la société, dans le respect des droits humains fondamentaux. Pour y parvenir, nous avons établi le Code de conduite suivant comme base de nos actions futures.

1 Respect des lois et des normes sociales

Nous respectons toutes les lois et les normes sociales avec un sens élevé de l'éthique. Nous reconnaissons et respectons les différences en valorisant les cultures, les coutumes et les règles spécifiques à chaque pays et région. En tant qu'« entreprise citoyenne », nous contribuons au développement culturel par nos activités et nous engageons à promouvoir une vie riche, épanouissante et saine pour tous.

2 Culture du respect

Nous veillons au respect des droits humains et encourageons le respect mutuel entre toutes les personnes impliquées dans les activités du groupe Bandai Namco. Cela implique de créer un environnement inclusif, ouvert à la diversité, où chacun se sent respecté et libre de communiquer ouvertement.

3 Harmonie avec la nature

Nous sommes convaincus que la protection de l'environnement est essentielle pour un avenir durable, tant pour la société que pour les entreprises. Nous nous engageons à collaborer avec l'ensemble de nos parties prenantes pour atteindre un équilibre harmonieux entre nos activités et l'environnement.

4 Transactions justes et équitables

Nous menons nos activités selon les principes de libre concurrence et de l'équité. Grâce à des échanges transparents et justes, nous instaurons une relation de confiance et de compréhension mutuelle avec nos partenaires commerciaux.

5 Produits sûrs et responsables

La sécurité et la satisfaction de nos clients constituent nos priorités absolues. Nous collaborons avec des fournisseurs éthiques pour garantir que nos produits et services répondent aux normes les plus élevées de qualité et de responsabilité.

6 Propriété intellectuelle au service du bien commun

Notre propriété intellectuelle, incluant nos personnages et franchises emblématiques, est un atout précieux. Nous nous engageons à la protéger et à l'utiliser pour promouvoir une croissance durable, contribuer au bien commun et stimuler l'innovation dans l'industrie du divertissement et au-delà.

7 Divulgaration appropriée des informations

Nous maintenons une communication ouverte avec la société et assurons la transparence de notre gestion en divulguant des informations d'entreprise pertinentes et fiables à toutes les parties prenantes, de manière opportune, équitable et sans dissimulation.

8 Gestion et protection adéquates des informations et des ressources

Nous utilisons les ressources de l'entreprise de manière appropriée, en établissant une séparation claire entre les usages professionnels et privés. Nous reconnaissons l'importance cruciale des données clients, personnelles et confidentielles recueillies dans le cadre de nos activités. Nous mettons en place les mesures nécessaires pour prévenir les fuites et garantir le respect de la vie privée. Enfin, nous gérons et protégeons ces ressources de manière appropriée pour permettre une reprise rapide et efficace de nos opérations en cas d'incident ou de situation exceptionnelle.

Lignes directrices du Groupe Bandai Namco à l'intention de ses partenaires commerciaux

Une demande à nos partenaires commerciaux

Nous vous invitons, en tant que partenaires commerciaux, à comprendre l'approche et l'engagement du Groupe Bandai Namco, et à mener vos activités en conformité avec les présentes Lignes directrices. Nous vous demandons également de partager ces Lignes directrices avec vos propres partenaires commerciaux, afin d'en favoriser la compréhension et l'adoption à grande échelle.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les présentes Lignes directrices, dont l'application pourra faire l'objet d'un suivi et d'évaluations réguliers. En cas de manquements nécessitant une action corrective, nous pourrions solliciter la soumission de plans d'amélioration détaillés ainsi que des rapports sur leur mise en œuvre. Dans ce cadre, nous comptons sur votre collaboration rapide et constructive.

Veuillez noter que les présentes Lignes directrices peuvent être révisées, si nécessaire, afin de tenir compte de l'évolution de l'environnement social.

Table des matières

1 Respect des lois et des normes sociales	6
2 Culture du respect.....	6
2-1 Droits humains et travail.....	6
2-1-1 Interdiction du travail forcé	
2-1-2 Respect des droits des jeunes travailleurs et interdiction du travail des enfants	
2-1-3 Durée de travail décente	
2-1-4 Rémunération et indemnités adéquates	
2-1-5 Traitement humain	
2-1-6 Non-discrimination	
2-1-7 Liberté d'association et droit à la négociation collective	
2-2 Santé et sécurité	7
2-2-1 Sécurité au travail	
2-2-2 Préparation aux situations d'urgence	
2-2-3 Accidents et maladies professionnels	
2-2-4 Hygiène industrielle	
2-2-5 Travaux physiquement exigeants	
2-2-6 Protection des machines	
2-2-7 Santé et sécurité dans les installations	
2-2-8 Communication sur la santé et la sécurité	
2-2-9 Gestion de la santé des travailleurs	
3 Harmonie avec la nature.....	8
3-1 Permis environnementaux et rapports	
3-2 Réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre	
3-3 Émissions atmosphériques	
3-4 Gestion de l'eau	
3-5 Utilisation efficace des ressources et gestion des déchets	
3-6 Gestion des substances chimiques	
3-7 Gestion des substances chimiques contenues dans les produits	
4 Transactions justes et équitables	9
4-1 Lutte contre la corruption	
4-2 Interdiction de fournir ou d'accepter des avantages inappropriés	
4-3 Conduite commerciale loyale	
4-4 Protection des lanceurs d'alerte	
4-5 Approvisionnement responsable en minéraux	
5 Produits sûrs et responsables.....	10
5-1 Garantie de la sécurité des produits	
5-2 Gestion de la qualité	
5-3 Communication d'informations exactes sur les produits et services	
6 Propriété intellectuelle au service du bien commun.....	10
6-1 Respect de la propriété intellectuelle	
7 Divulgence appropriée des informations.....	10
7-1 Divulgence appropriée des informations	
8 Gestion et protection adéquates des informations et des ressources.....	11
8-1 Protection contre les cyberattaques	
8-2 Protection des données personnelles	
8-3 Prévention des fuites d'informations confidentielles	

1 Respect des lois et des normes sociales

Respecter les normes internationalement reconnues, en plus de se conformer aux lois et réglementations du pays où se trouve le siège social de votre entreprise ainsi qu'à celles des pays et régions où elle exerce ses activités.

2 Culture du respect

2-1 Droits humains et travail

Respecter les droits des travailleurs conformément aux normes internationales relatives aux droits humains, y compris les normes fondamentales du travail de l'OIT, en plus de se conformer aux lois et réglementations en vigueur.

2-1-1 Interdiction du travail forcé

Ne jamais recourir au travail obtenu par la force, au travail captif, au travail pénitentiaire abusif, à l'esclavage ou à la traite des êtres humains. Ne jamais contraindre les personnes à travailler et garantir aux travailleurs le droit de mettre fin à leur emploi de leur propre initiative.

2-1-2 Respect des droits des jeunes travailleurs et interdiction du travail des enfants

Ne jamais employer d'enfants n'ayant pas atteint l'âge minimum légal pour travailler. Ne jamais confier à des travailleurs de moins de 18 ans des tâches dangereuses susceptibles de nuire à leur santé ou à leur sécurité, y compris le travail de nuit ou les heures supplémentaires.

2-1-3 Durée de travail décente

Ne jamais faire travailler les employés au-delà des limites fixées par les lois et réglementations locales. Gérer correctement le temps de travail et les jours de repos en tenant compte des normes internationalement reconnues.

2-1-4 Rémunération et indemnités adéquates

Respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de rémunération (y compris le salaire minimum, les heures supplémentaires, ainsi que les indemnités et retenues prévues par la loi). Verser un salaire permettant aux travailleurs de subvenir à leurs besoins fondamentaux (salaire décent).

2-1-5 Traitement humain

Respecter les droits humains des travailleurs et ne pas les traiter de manière inhumaine ou susceptible d'être perçue comme telle, y compris les abus physiques et psychologiques, la coercition ou le harcèlement. Lorsqu'un hébergement est fourni, veiller à ce que les travailleurs disposent d'un espace pour ranger leurs effets personnels, y compris les objets de valeur, ainsi que d'un espace personnel de taille raisonnable pour entrer et sortir.

2-1-6 Non-discrimination

Ne jamais pratiquer de discrimination ou de harcèlement. Prendre en compte, dans la mesure du possible, les demandes des travailleurs liées à leurs pratiques religieuses.

2-1-7 Liberté d'association et droit à la négociation collective

Conformément aux lois et réglementations locales, respecter le droit des travailleurs à la négociation collective et entretenir un dialogue ouvert avec eux concernant leurs conditions de travail et leur rémunération.

2-2 Santé et sécurité

En plus de se conformer aux lois et réglementations en vigueur, prendre en compte des normes telles que les lignes directrices de l'OIT en matière de santé et de sécurité afin de minimiser les blessures et les maladies sur le lieu de travail et de maintenir des conditions de travail sûres et saines.

2-2-1 Sécurité au travail

Identifier et évaluer les risques liés à la sécurité au travail et maintenir la sécurité par une conception, une ingénierie et des contrôles administratifs appropriés. Mettre en œuvre des mesures raisonnables pour protéger les femmes enceintes et les mères allaitantes.

2-2-2 Préparation aux situations d'urgence

Identifier les situations d'urgence potentielles, telles que les catastrophes naturelles ou les accidents susceptibles de nuire à la vie ou à la sécurité humaine, établir des procédures d'urgence pour minimiser les dommages aux travailleurs et aux biens, installer les équipements nécessaires et organiser des formations et des exercices pour garantir une réponse adéquate en cas d'urgence.

2-2-3 Accidents et maladies professionnelles

Identifier, évaluer, enregistrer et signaler les accidents du travail et les maladies professionnelles, et mettre en œuvre des contre-mesures et des actions correctives appropriées.

2-2-4 Hygiène industrielle

Identifier, évaluer et contrôler de manière appropriée le risque d'exposition des travailleurs à des agents biologiques, chimiques ou physiques dangereux sur le lieu de travail.

2-2-5 Travaux physiquement exigeants

Identifier et évaluer les risques liés aux tâches physiquement exigeantes et mettre en place des mesures de contrôle appropriées afin d'éviter les blessures ou maladies professionnelles.

2-2-6 Protection des machines

Évaluer les machines utilisées par les travailleurs afin d'identifier les risques de sécurité et fournir les dispositifs de protection appropriés.

2-2-7 Santé et sécurité dans les installations

Assurer une bonne gestion de la santé et de la sécurité dans les installations et les logements mis à disposition des travailleurs (tels que les dortoirs, cantines et sanitaires). S'assurer que les dortoirs disposent de sorties de secours adéquates.

2-2-8 Communication sur la santé et la sécurité

Fournir des formations sur les risques professionnels dans des langues et formats compréhensibles. Mettre en place un système permettant aux travailleurs de faire part de leurs retours sur la sécurité.

2-2-9 Gestion de la santé des travailleurs

Assurer une gestion appropriée de la santé de tous les employés.

3 Harmonie avec la nature

3-1 Permis environnementaux et rapports

Obtenir les permis et autorisations nécessaires à l'exercice de ses activités et effectuer les enregistrements et rapports requis conformément aux lois et réglementations locales.

3-2 Réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre

S'efforcer d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire en continu les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la consommation d'énergie.

3-3 Émissions atmosphériques

Respecter les lois et réglementations en vigueur et mettre en place des mesures appropriées pour réduire les émissions de substances dangereuses dans l'atmosphère.

3-4 Gestion de l'eau

Respecter les lois et réglementations, surveiller les sources, l'utilisation et le rejet des eaux utilisées, et économiser l'eau. Tester, surveiller, contrôler et traiter toutes les eaux usées comme requis avant leur rejet ou élimination. Identifier et gérer correctement les sources de pollution susceptibles de contaminer l'eau.

3-5 Utilisation efficace des ressources et gestion des déchets

Respecter les lois et réglementations et mettre en œuvre une gestion appropriée pour promouvoir les 3R (réduire, réutiliser, recycler), assurer une utilisation efficace des ressources et minimiser les déchets.

3-6 Gestion des substances chimiques

Respecter les lois et réglementations pour identifier, étiqueter et gérer les substances chimiques et autres substances dangereuses pour les humains ou l'environnement, et assurer leur manipulation, transport, stockage, utilisation, recyclage, réutilisation ou élimination en toute sécurité.

3-7 Gestion des substances chimiques contenues dans les produits

Respecter toutes les lois, réglementations et exigences des clients relatives à l'interdiction ou à la restriction de certaines substances contenues dans les produits.

4 Transactions justes et équitables

4-1 Lutte contre la corruption

Ne jamais se livrer à une quelconque forme de pot-de-vin, de corruption, de chantage ou de détournement de fonds.

4-2 Interdiction de fournir ou d'accepter des avantages inappropriés

Ne jamais offrir ni accepter de promesses, propositions ou approbations dans le but d'obtenir des pots-de-vin ou tout autre avantage illicite ou inapproprié.

4-3 Conduite commerciale loyale

Adopter des pratiques commerciales, une concurrence et une publicité équitables.

4-4 Protection des lanceurs d'alerte

Protéger la confidentialité des informations relatives aux signalements et l'anonymat des lanceurs d'alerte, et veiller à ce qu'aucune mesure de représailles ne soit prise à leur encontre.

4-5 Approvisionnement responsable en minéraux

Faire preuve de diligence raisonnable pour s'assurer que les minerais, tels que le tantale, l'étain, le tungstène et l'or, contenus dans les produits fabriqués par votre entreprise ne causent ni ne contribuent à de graves violations des droits humains, à la destruction de l'environnement ou à la corruption dans les zones touchées par des conflits ou des zones à haut risque.

5 Produits sûrs et responsables

5-1 Garantie de la sécurité des produits

Remplir les responsabilités de votre entreprise en tant que fournisseur en veillant à ce que les produits respectent les normes de sécurité stipulées par les lois nationales et en assurant une conception, une fabrication et une commercialisation garantissant une sécurité adéquate des produits.

5-2 Gestion de la qualité

Respecter les normes de qualité propres à votre entreprise ainsi que les exigences des clients, en plus de toutes les lois et réglementations applicables à la qualité des produits et services.

5-3 Communication d'informations exactes sur les produits et services

Fournir des informations correctes et précises sur les produits et services, sans induire en erreur.

6 Propriété intellectuelle au service du bien commun

6-1 Respect de la propriété intellectuelle

Respecter les droits de propriété intellectuelle et transférer les technologies et le savoir-faire de manière à garantir leur protection. Protéger également la propriété intellectuelle des tiers, tels que les clients et les fournisseurs.

7 Divulgence appropriée des informations

7-1 Divulgence appropriée des informations

Divulguer les informations concernant le travail, la santé et la sécurité, les activités environnementales, les activités commerciales, la structure organisationnelle, la situation financière et les résultats, selon les besoins, conformément aux lois et réglementations applicables ainsi qu'aux pratiques du secteur. Ne jamais falsifier de documents ni divulguer de fausses informations.

8 Gestion et protection adéquates des informations et des ressources

8-1 Protection contre les cyberattaques

Mettre en œuvre des mesures de protection contre les menaces telles que les cyberattaques, et assurer une gestion visant à prévenir tout dommage pour votre entreprise ou pour des tiers.

8-2 Protection des données personnelles

Se conformer aux lois et réglementations en vigueur et gérer et protéger de manière appropriée toutes les informations personnelles des fournisseurs, clients, consommateurs, employés et autres parties prenantes.

8-3 Prévention des fuites d'informations confidentielles

Gérer et protéger de manière appropriée non seulement les informations confidentielles de votre entreprise mais également celles reçues de clients ou de tiers.

Conclusion

Nous invitons nos partenaires commerciaux à prendre les dispositions nécessaires afin que, dans l'éventualité d'une catastrophe naturelle majeure ou d'un événement similaire affectant votre entreprise ou vos partenaires commerciaux, vous puissiez reprendre rapidement vos activités de production afin de remplir vos responsabilités en matière d'approvisionnement.

Pour garantir le respect des actions demandées dans les présentes Lignes directrices, nous vous prions de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- 1) Établir un système de gestion au sein de votre entreprise ;
- 2) Développer un processus permettant de communiquer les exigences des Lignes directrices à vos fournisseurs et de surveiller leur conformité ;
- 3) Mettre en place un système de gestion clair et appliquer des procédures appropriées d'exportation/importation concernant les technologies ou biens soumis à des lois et réglementations ;
- 4) Développer un mécanisme de traitement des plaintes accessible aux parties prenantes, y compris les travailleurs et les fournisseurs, afin de prévenir les fautes au sein de votre entreprise et tout au long de vos chaînes d'approvisionnement (si sa mise en place en interne s'avère difficile, informer les parties prenantes de l'existence du Bureau de signalement du Groupe Bandai Namco mentionné ci-dessous) ; et
- 5) Divulguer les informations concernant vos efforts relatifs aux Lignes directrices, conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Bureau de signalement des parties prenantes externes

Le Groupe Bandai Namco accepte les plaintes, signalements et demandes de consultation liés aux droits humains émanant des employés de ses partenaires commerciaux. En cas d'actions ou d'incidents survenant dans le cadre de vos relations commerciales avec les entreprises du Groupe Bandai Namco et ne respectant pas le Code ou les Lignes directrices, veuillez contacter le Bureau de signalement des parties prenantes externes via le prestataire de gestion d'alertes internes mandaté par Bandai Namco Holdings Europe.

[File a Report - Safecall Ltd](#)

À propos des Lignes directrices

Les présentes Lignes directrices ont été élaborées en se référant aux Lignes directrices de la conduite responsable des entreprises (Version 1.1) de l'Association japonaise des industries de l'électronique et des technologies de l'information (JEITA). Nous procéderons à leur révision et à leur mise à jour si nécessaire.

Date de publication	Ver.	Détails
31 mars 2025	1.0	Version initiale des Lignes directrices du Groupe Bandai Namco à l'intention de ses partenaires commerciaux

Pour des documents explicatifs relatifs aux Lignes directrices, veuillez vous référer aux annexes des Lignes directrices de la conduite responsable des entreprises de la JEITA.

Veuillez noter que les Lignes directrices de la conduite responsable des entreprises de la JEITA peuvent être révisées sans préavis. Pour consulter la dernière version, veuillez visiter le site de la JEITA ci-dessous.

[\[Version à télécharger\] Une conduite responsable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement \(disponible uniquement en japonais\)](https://www.jeita.or.jp/cgi-bin/public/detail.cgi?id=788&cateid=1)
[--Promotion d'une conduite responsable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement--](https://www.jeita.or.jp/cgi-bin/public/detail.cgi?id=788&cateid=1)
<https://www.jeita.or.jp/cgi-bin/public/detail.cgi?id=788&cateid=1>